



ECOLE EUROPEENNE LUXEMBOURG II - Mamer

Luxembourg, le 22 septembre 2009
remplace la lettre du 26 août 2009

Chers membres du personnel,

La Commission avait invité à une réunion de concertation sur la grippe A/H1N1. Les conclusions suivantes ont été tirées et seront appliquées comme suit.

- 1) Il faudrait que les parents et le personnel visitent régulièrement notre **page Web**, ainsi que les pages suivantes : www.grippe.lu et www.sante.lu . L'Ecole distribuera aux parents un document fournissant 7 Conseils d'Hygiène.
- 2) Les parents et les professeurs doivent (faire) respecter les **précautions** suivantes :
 - ❖ Laver les mains fréquemment et plus longuement avec du savon normal.
 - ❖ Appliquer encore plus les bonnes manières en cas d'éternuement etc.
 - ❖ Eviter baisers et poignée de main lors du bonjour.
 - ❖ Toute personne présentant des symptômes de grippe ne doit pas venir à l'Ecole, même s'il ne s'agit pas de la grippe A/H1N1, ceci pour éviter risque et panique.
 - ❖ Le règlement de l'Ecole prévoit que le personnel ou l'enfant qui a attrapé le virus A/H1N1 le signale à l'Ecole. **Le Luxembourg vient d'introduire la même obligation.**Les parents et les professeurs jouent le rôle clef pour empêcher, par leur éducation à l'hygiène et au respect de l'autre, la propagation du virus.
- 3) Comme le virus est transmis essentiellement par la **voie respiratoire**, l'Ecole où les enfants se côtoient ou sont assis autour de la même table et où le professeur vient parler aux enfants respectivement les aide en étant tout près d'eux est une enceinte dans laquelle il est impossible d'arrêter la propagation par des mesures de précaution autres que celle du **comportement hygiénique personnel** et de la solution obligatoire **qu'un enfant ou un professeur contaminé reste à la maison**. Demander un certificat de « bonne santé » est inutile, puisque la contamination peut se faire 24 heures avant l'apparition des symptômes.
- 4) **L'Ecole ne fermera une classe qu'en cas de stricte nécessité**. Nous espérons que cette situation n'arrivera pas ; nous allons décider au cas par cas. L'Ecole suivra les recommandations et les dispositions contraignantes.
- 5) Tout en sachant que les mesures suivantes sont d'une **efficacité douteuse**, nous allons demander à notre entreprise de nettoyage de laver au savon, d'une façon intensive et chaque jour, les bancs et dossiers de chaises ainsi que la robinetterie et les poignées des portes et fenêtres. Dans l'infirmerie les mesures déjà appliquées seront renforcées. Nous n'allons pas utiliser du savon spécial à moins qu'il soit démontré qu'il ne créera pas de réactions pour des enfants allergiques ou autrement sensibles.
- 6) L'Ecole **n'informera pas publiquement** des cas de grippe rencontrés **et ne répondra pas à des appels téléphoniques à ce sujet**. Par ailleurs, nous devons respecter les critères de confidentialité et décider de cas en cas qui il faut informer d'une manière interne. Nous demandons aux parents de bien vouloir ne pas créer de rumeurs, ou d'en propager, et de

faire confiance à l'Ecole et à son personnel pour la gestion de la situation.

- 7) **L'Ecole et le CPE échangeront** toutes les informations qui pourront servir à réduire la propagation du virus de grippe. L'infirmier de l'Ecole et celle du CPE se concerteront.
- 8) **L'infirmier** de l'Ecole européenne Luxembourg II évaluera les situations au Village pédagogique et à l'Ecole maternelle, recueille les informations, les diffuse conformément à la présente aux concernés et propose à la Direction les mesures à prendre. Les deux Ecoles européennes coopèrent. **L'Ecole tient un registre de toutes les mesures individuelles prises.**
- 9) **L'utilisation de masques** est laissée à l'appréciation de nos infirmières. **Il est fortement déconseillé de porter des masques sans instruction du personnel médical.**

Avec nos meilleures salutations. Merci beaucoup de votre aide et de vos soins.

la Direction de l'EE Luxembourg II

copie par email aux parents